



Conducteur accompagnateur de personnes à mobilité réduite

L'activité d'aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement s'est beaucoup développée ces dernières années dans le secteur des Services à la Personne.

Le conducteur accompagnateur **accompagne les personnes à mobilité réduite**, du fait d'un handicap physique, mental, sensoriel, intellectuel ou d'une autre forme de dépendance rendant impossible les déplacements sans accompagnement.

Présentation du métier

Le conducteur accompagnateur **assiste une ou plusieurs personnes** (8 maximum) en véhicule léger de moins de 10 places, spécialement équipé ou non, en transport en commun ou à pied dans les déplacements de la vie quotidienne.

Il peut s'agir de transports en commun et dans ce cas, l'accompagnateur se renseigne sur les horaires, achète les titres de transport, anticipe le trajet, choisit la bonne direction et pare à tous les imprévus. Il peut également être question d'accompagner la personne sur des trajets plus longs.

L'accompagnateur à la mobilité peut aussi utiliser son véhicule ou celui du particulier pour qui il travaille, ce qui implique de vérifier préalablement son bon état de marche et les conditions de son utilisation (assurance à jour, carburant suffisant...).

Enfin, l'accompagnateur à la mobilité peut intervenir pour une simple promenade d'agrément, pour accompagner les personnes souvent fragilisées à leurs activités de loisirs, sociales, de vie courante...

Pour tous ces actes quotidiens contribuant au maintien des activités et du lien social, des compétences d'organisation et d'anticipation sont requises.

L'accompagnateur à la mobilité doit aussi veiller au confort et à la sécurité optimale des personnes qu'il transporte.

Liste des certificats et diplômes

Pour l'accompagnement à la mobilité, le titre de «Conducteur Accompagnateur de Personnes à Mobilité Réduite » peut être demandé.

Le conducteur accompagnateur doit être en possession d'un permis de conduire B, datant d'au moins deux ans.

Le bon profil

Être vigilant et avoir un comportement sécurisé vis-à-vis de la personne dont l'accompagnateur est responsable.

La ponctualité est importante car la mobilité suppose des trajets qui peuvent être faits avec des moyens de transports à horaires fixes. Sens de l'organisation, patience, discrétion et capacité d'anticipation sont également des qualités appréciées pour exercer ce métier. Puis les incontournables, savoir-être, respect, amabilité et discrétion.

Les activités principales

- Conduite d'un véhicule adapté
- Utilisation et entretien du véhicule adapté
- Transport de personnes à mobilité réduite
- Communication adaptée aux personnes à mobilité réduite
- Communication avec son équipe et sa hiérarchie selon les protocoles de transmission/liaison en vigueur définis par l'employeur
- Communication avec les aidants familiaux et professionnels
- Assurer la sécurité des personnes et des biens
- Mise en œuvre du protocole de sécurité en situation d'urgence et dispense de premiers secours aux personnes.
- L'accompagnateur pourra être amené à faire fonction d'aide à domicile (contenu de formation CAPMR)

